



## Séance du comité du SICONA Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à la Maison Communale à Bertrange, salle des cérémonies, le jeudi, 26 octobre 2023 à 18.00 heures.**

### ORDRE DU JOUR :

1. Compte-rendu de la séance du comité du 21 mars 2023 – Approbation.
2. Election du président du SICONA Sud-Ouest parmi les membres du comité pour la durée de son mandat.
3. Election des membres du bureau du SICONA Sud-Ouest parmi les membres du comité pour la durée de leur mandat.
4. Etat des restants pour l'exercice 2022 – Décision.
5. Titres de recette de 2022 - Décision.
6. Conventions et contrats :
  - 6.1. Convention relative au projet « *Restauration de prairies à haute biodiversité dans le sud-ouest et le centre du Grand-duché de Luxembourg* », entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et SICONA Sud-Ouest et SICONA-Centre – Décision.
  - 6.2. Convention relative au projet « *Restauration de mares et de zones humides dans le sud-ouest et le centre du Grand-Duché de Luxembourg* » entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et SICONA Sud-Ouest et SICONA-Centre – Décision.
  - 6.3. Convention relative au projet « *Protection, conservation et gestion des pollinisateurs et de leurs habitats sur terrains communaux dans le sud-ouest et le centre du Grand-Duché de Luxembourg* », entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et SICONA Sud-Ouest et SICONA-Centre – Décision.
  - 6.4. Convention relative au projet « *Coordination de la mise en œuvre de la stratégie herbages* », entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et SICONA Sud-Ouest et SICONA-Centre – Décision.
  - 6.5. Convention relative au projet « *Mise en œuvre de mesures Natura 2000* », entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et SICONA Sud-Ouest et SICONA-Centre – Décision.
  - 6.6. Convention avec la commune de Kehlen en ce qui concerne la mise à disposition de fonds communaux au SICONA Sud-Ouest dans le cadre du projet d'extension du CBIO (Centre de Biodiversité à Olm) – Décision.
  - 6.7. Conventions entre le SICONA Sud-Ouest et certains prestataires dans le cadre de l'utilisation du logo du projet « *Natur genéissen* » - Décision.
  - 6.8. Adhésion à la charte « *One Planet* », initiée par le Conseil de Durabilité – Décision quant à la convention d'adhésion.
  - 6.9. Contrat de bail avec un agriculteur tiers de Olm en ce qui concerne la location de fonds pour le stockage temporaire de matériaux du chantier concernant l'extension du CBIO – Décision.
  - 6.10. Contrats d'extensification – Décisions.
7. Présentation du SICONA Sud-Ouest et de son fonctionnement.

8. Divers.

Bertrange, le 9 octobre 2023  
Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,  
(s.) Georges LIESCH

Le secrétaire,  
(s.) Claude ELSEN

**AVIS IMPORTANT**

**Les délégué(e)s intéressé(e)s par une nomination éventuelle aux postes de président et/ou de membre du bureau sont prié(e)s de bien vouloir adresser leurs candidatures écrites (modèle en annexe) respectives au secrétariat administratif du SICONA-Ouest, soit par courrier postal à l'adresse : Mairie de Dippach, B.P.59 à L-4901 BASCHARAGE, soit par courriel à l'adresse : [elsen@dippach.lu](mailto:elsen@dippach.lu). Les candidatures écrites seront néanmoins acceptées en dernier délai, à l'ouverture de la séance du comité du 26 octobre 2023.**

**Remarques:**

1. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection en la Mairie de Dippach, 11, rue de l'Eglise à Schouweiler. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.
2. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA-Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.**

Exp.: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

L- \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Au bureau exécutif du SICONA Sud-Ouest  
p.a. Commune de Dippach  
11, rue de l'Eglise  
B.P. 59  
**L-4901 BASCHARAGE**

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ octobre 2023

**concerne:** candidature pour le(un) poste de président / de membre du bureau du  
SICONA Sud-Ouest

\_\_\_\_\_  
Madame, Messieurs,

Par la présente, je soussigné(e), \_\_\_\_\_, demeurant à L-  
\_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, rue \_\_\_\_\_, représentant de la  
commune de \_\_\_\_\_, souhaite vous informer quant à ma  
candidature pour le(un) poste de président / de membre du bureau du SICONA Sud-  
Ouest, posée conséquemment à la publication de vacance de postes afférentes.

Dans l'espoir que ma candidature pourra être retenue par le comité, je vous prie d'agréer.

Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

*nom du(de la) candidat(e)*